

Aliénation d'une propriété communale Rue Thomas Edison à l'Etat

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre de la réalisation de la voie de contournement, l'Etat a sollicité la Ville de Besançon pour l'acquisition d'une propriété communale cadastrée section MX n° 433 d'une contenance de 206 m², sise rue Thomas Edison et située en bordure de la ligne de chemin de fer.

Cette acquisition est rendue nécessaire pour le rétablissement des voies de desserte de la zone industrielle de Trépillot, suite aux travaux de la voie de contournement.

Le Service des Domaines, consulté, a estimé ce terrain au prix de 8 240 F (1 256,18 €) augmenté d'une indemnité de remploi de 412 F sachant que l'acquisition est comprise dans le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique du 21 avril 1995.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette aliénation à l'Etat aux conditions énoncées ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir
- ouvrir au budget de l'exercice courant par décision modificative les crédits suivants :

	Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes	Inventaire
Opération réelle	Produit de la vente	92.824.775.501 30100		8 652 F 1 318,99 €	
Opérations d'ordre	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	914.2111.00501 20200		8 652 F 1 318,99 €	BAT - P93607
	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	934.675.00501 20200	8 652 F 1 318,99 €		

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 12 octobre 2001.